

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 930

présenté par

Mme Dubost, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 71 TER A

À l'alinéa 11, substituer à la référence :

« R. 470-2 »,

la référence :

« L. 470-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.